

M. QUELCH: Non, pas du tout. J'aimerais mieux que vous vous étendiez, parce qu'après tout à quoi sert le Comité si nous coupons court aux questions pour sauver du temps? Je me demande si je pourrais en poser encore une courte.

Le PRÉSIDENT: Avant de poser d'autres questions voyons si nous pouvons arriver à un arrangement juste et satisfaisant pour tous les groupes. La Grande-Bretagne a mis de côté trois jours, je crois, pour la discussion de cette mesure au Parlement. En tenant compte de cette limite, voulez-vous nous dire, monsieur Quelch, combien de temps vous croyez qu'il faudra encore à votre groupe?

M. QUELCH: Permettez-moi de dire que je ne vais pas poser une seule question dans le but de faire obstruction.

Le PRÉSIDENT: Je sais cela sans que vous le disiez.

M. QUELCH: Je crois que le témoin conviendra que chaque question que j'ai posée est importante et que ce sont des questions qui doivent être posées et qui méritent réponse. Je n'ai posé que deux questions. C'est ce qu'il y a d'écrit dans mes notes, mais vous voyez ce qui est arrivé. J'imagine qu'une journée suffirait amplement.

Le PRÉSIDENT: Je vous accorde encore une séance.

M. BLACKMORE: Je me demande s'il conviendrait d'envisager la possibilité d'accorder disons une demi-heure ou quinze minutes à chaque groupe.

Le PRÉSIDENT: Les délibérations n'auraient pas assez de continuité. Je crois qu'il n'est que juste que chaque groupe ait raisonnablement de temps et se retire ensuite de plein gré en disant: "J'ai eu ma part. Je laisse maintenant la parole aux autres."

M. COLDWELL: Monsieur le président, je crois que nous ferions bien de poser des questions courtes. Selon moi, ce que nous essayons de faire, c'est d'obtenir des renseignements et non pas d'en donner. Si nous voulons obtenir des renseignements, nous n'avons qu'à poser une courte question qui provoquera sans doute une réponse plus longue.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous sommes d'accord sur le fait d'assigner la période de temps à laquelle l'interrogateur devra s'adapter en posant des questions courtes et en n'entamant pas de discussion avec le témoin.

M. IRVINE: Je crois qu'il importe de décider quand nous voulons terminer l'étude du bill.

M. QUELCH: Combien de temps le Comité a-t-il?

Le PRÉSIDENT: Je l'ignore. Je suis à la disposition du Comité, mais je dois dire que cette mesure doit parvenir à la Chambre vendredi matin au plus tard si nous voulons atteindre le but que nous recherchons tous: la prorogation samedi. J'ai parlé de la chose au témoin et aux sténographes du Comité, et ils sont tout à fait disposés à tenir trois séances par jour jusqu'à la fin, si c'est nécessaire. S'il vous suffisait d'une autre séance pour terminer votre interrogatoire, nous pourrions le faire demain matin et en finir avec les questions par le Crédit social. Puis, il me semble que les Conservateurs progressistes devraient indiquer le temps qu'ils désirent avoir, et nous tâcherons de faire en sorte que tout le monde puisse avoir la parole et exposer son attitude de façon convenable.

M. QUELCH: Que penseriez-vous de nous donner une journée, puis de laisser les autres poser leurs questions et de voir ensuite combien de temps il nous restera?

Le PRÉSIDENT: Cela sera voté à mains levées.

M. COLDWELL: Permettez-moi de poser une seule question. Si, comme vous le dites, ce bill arrive à la Chambre vendredi matin, aurons-nous un autre débat prolongé en retournant à la Chambre? S'il doit y avoir un long débat à la Chambre, nous avons amplement le temps d'ici à vendredi.

Le PRÉSIDENT: La plupart des gens sont sensibles aux bons traitements, et si le Crédit social estime que le Comité a agi loyalement à son égard, j'espère qu'il n'y aura pas de discussion à la Chambre, que le rapport du Comité sera adopté sans grand débat.